



SUJET : ETHIQUE-DEONTOLOGIE FORMATION-EVALUATION MEDECINS ONG

Les DPI des évaluateurs des organismes de formation des médecins publiés "sous huitaine" (OGDPC)

PARIS, 19 février 2014 (APM) - L'Organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC) des médecins va publier "sous huitaine" sur son site internet les déclarations publiques d'intérêts (DPI) des membres de la commission chargée d'évaluer les organismes de formation, a assuré mercredi à l'APM le directeur général adjoint de l'OGDPC.

L'association Formindep, qui défend "une formation et une information médicales indépendantes", a dénoncé vendredi un manque de transparence de l'OGDPC. Elle lui a reproché de ne pas respecter plusieurs articles de loi prévoyant d'une part la publication des DPI de chacun des membres de la commission scientifique indépendante (CSI) chargée d'évaluer les organismes de formation continue des médecins, et d'autre part l'obligation de publicité des débats sous forme audiovisuelle ou écrite (cf APM VIRBE003).

Le Dr Thierry Cazalens, directeur général adjoint de l'OGDPC, a joint l'APM mercredi pour annoncer que les DPI des membres de la CSI des médecins seront publiés "sous huitaine" sur le site de l'organisme.

Le logiciel permettant cette mise en ligne "vient d'être livré", a-t-il expliqué. La CSI des médecins est constituée depuis janvier 2013, rappelle-t-on.

Le directeur général adjoint a ajouté que les avis des CSI étaient publiés sur le site internet de l'organisme.

L'OGDPC attend une réponse du ministère des affaires sociales et de la santé depuis "plusieurs semaines" pour savoir si la CSI fait partie des commissions soumises à l'obligation de publicité de ses séances, a affirmé Thierry Cazalens.

"Si je peux m'en passer, je le ferai", a-t-il indiqué à l'APM, soulignant que le budget et le calendrier de l'organisme étaient "serrés".

vib/eh/APM polsan
redaction@apmnews.com

VIRBJ001 19/02/2014 12:27 ACTU

©1989-2014 APM International.